



SOLIDARITE AVEC LA PALESTINE

Mardi 18 novembre – 18h30-22h30
Maison des ensembles
5, rue d'Aligre (12^e) Métro Gare de Lyon

Projection du film ***STOP THE WALL***

Débat avec :

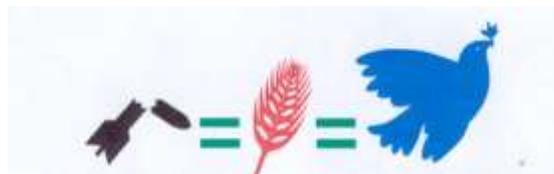
- ✓ **Ziad Medoukh**, responsable du département de français à l'Université de Gaza Al-Aqsa, directeur du Centre de la paix
- ✓ **Amir Hassan**, poète palestinien, de Gaza
- ✓ **Nicole Bouexel**, responsable du Mouvement de la Paix
- ✓ **Muriel Jacoub**, réalisatrice du film

Apéritif dinatoire

(participation aux frais : 5 €)



AFIC/COPARENTS
DIASPORA



Mouvement de la Paix
Comité de Paix Paris 12/13/14



SOLIDARITE AVEC LA PALESTINE

Mardi 18 novembre – 18h30-22h30
Maison des ensembles
5, rue d'Aligre (12^e) Métro Gare de Lyon

Projection du film ***STOP THE WALL***

Débat avec :

- ✓ **Ziad Medoukh**, responsable du département de français à l'Université de Gaza Al-Aqsa, directeur du Centre de la paix
- ✓ **Amir Hassan**, poète palestinien, de Gaza
- ✓ **Nicole Bouexel**, responsable du Mouvement de la Paix
- ✓ **Muriel Jacoub**, réalisatrice du film

Apéritif dinatoire

(participation aux frais : 5 €)



AFIC/COPARENTS
DIASPORA



Mouvement de la Paix
Comité de Paix Paris 12/13/14

Pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens : respect du droit international

La France; l'UE et l'ONU doivent reconnaître l'Etat de Palestine comme viennent de le faire la Suède et le Parlement britannique ainsi que plus de 137 Etats dans le monde.

Les négociations doivent reprendre sur l'ensemble du dossier. La communauté internationale doit prendre ses responsabilités en contraignant le gouvernement israélien à une paix conforme au droit international. La sécurité d'Israël passe par le respect des droits des Palestiniens. La négociation pour la négociation ne suffit plus, dès lors qu'elle n'aboutit jamais.

Conditions d'une paix juste et durable :

- levée immédiate du blocus illégal de Gaza et retrait de l'armée israélienne de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, conformément aux résolutions des Nations Unies ;
- libération de tous les prisonniers politiques détenus par Israël ;
- démantèlement de toutes les colonies et arrêt définitif de toute forme de colonisation.
- reconnaissance de l'Etat de Palestine, à côté de l'Etat d'Israël, dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Mouvement de la Paix demande ainsi :

- que la France rompe toute coopération militaire avec Israël.
- qu'elle agisse auprès de l'UE pour que des sanctions soient prises contre l'Etat d'Israël (arrêt de la coopération économique, scientifique et culturelle en application de l'Accord d'Association entre l'UE et Israël) ;
- que les crimes de guerre commis dans la bande de Gaza par l'armée israélienne soient jugés par la juridiction compétente ;
- que la France reconnaisse sans délai l'Etat de Palestine comme Etat de plein droit et qu'elle agisse pour qu'il soit reconnu par l'UE et siège à l'ONU comme état membre à part entière dans les frontières de 1967 avec comme capitale Jérusalem-Est.

Pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens : respect du droit international

La France; l'UE et l'ONU doivent reconnaître l'Etat de Palestine comme viennent de le faire la Suède et le Parlement britannique ainsi que plus de 137 Etats dans le monde.

Les négociations doivent reprendre sur l'ensemble du dossier. La communauté internationale doit prendre ses responsabilités en contraignant le gouvernement israélien à une paix conforme au droit international. La sécurité d'Israël passe par le respect des droits des Palestiniens. La négociation pour la négociation ne suffit plus, dès lors qu'elle n'aboutit jamais.

Conditions d'une paix juste et durable :

- levée immédiate du blocus illégal de Gaza et retrait de l'armée israélienne de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, conformément aux résolutions des Nations Unies ;
- libération de tous les prisonniers politiques détenus par Israël ;
- démantèlement de toutes les colonies et arrêt définitif de toute forme de colonisation.
- reconnaissance de l'Etat de Palestine, à côté de l'Etat d'Israël, dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Mouvement de la Paix demande ainsi :

- que la France rompe toute coopération militaire avec Israël.
- qu'elle agisse auprès de l'UE pour que des sanctions soient prises contre l'Etat d'Israël (arrêt de la coopération économique, scientifique et culturelle en application de l'Accord d'Association entre l'UE et Israël) ;
- que les crimes de guerre commis dans la bande de Gaza par l'armée israélienne soient jugés par la juridiction compétente ;
- que la France reconnaisse sans délai l'Etat de Palestine comme Etat de plein droit et qu'elle agisse pour qu'il soit reconnu par l'UE et siège à l'ONU comme état membre à part entière dans les frontières de 1967 avec comme capitale Jérusalem-Est.